

# L'évaluation des incidences Natura 2000

## Qu'est ce que c'est ?

Lors de la conception d'un **projet** concernant un site Natura 2000, une étude doit être réalisée au préalable afin de connaître les différents impacts potentiels sur le milieu naturel. Cette évaluation est de la responsabilité du porteur de projet. Elle cible les habitats naturels et les espèces ayant conduit à la désignation du site Natura 2000 et doit être proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

### Exemples de projets

- Un document de planification (PLU)
- Un projet d'activité ou d'aménagement
- Une manifestation en milieu naturel



## Mon projet est-il concerné ?

**NON** si je suis dans le cadre d'un contrat ou d'une charte Natura 2000

**OUI** si mon projet :

- Est soumis à autorisation/déclaration au titre d'une autre procédure
- Figure sur une liste nationale ou préfectorale Natura 2000
- Est soumis au régime d'autorisation propre à Natura 2000

## Que faire ?

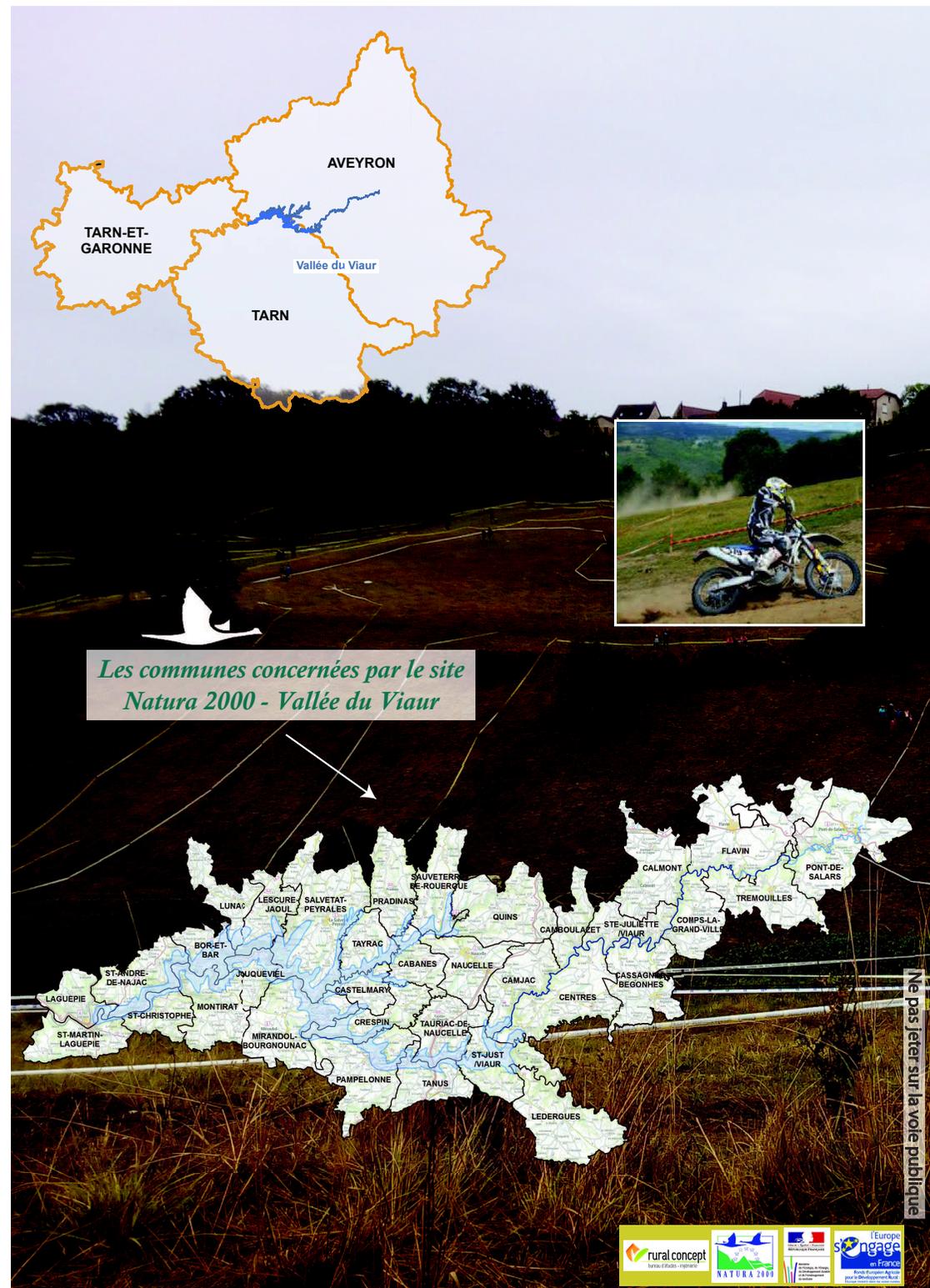
Rural Concept vous propose de vous accompagner en amont de la réalisation de votre projet, en vous informant sur les démarches que vous aurez à réaliser.

Les documents suivants vous seront notamment remis :

- Une cartographie localisant votre projet,
- Les extraits de la réglementation qui concerne votre projet,
- Un tableau de synthèse présentant les habitats présents sur le site Natura,
- Les fiches habitats et espèces qui concernent votre projet,
- Le livret sur l'évaluation des incidences.



Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter Rural Concept au 05 65 73 76 76



Les communes concernées par le site Natura 2000 - Vallée du Viaur

Ne pas jeter sur la voie publique

